



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Ville soutient la médecine de ville

Face aux défis auxquels est confronté notre territoire en matière d'accès aux soins, la Ville s'engage aux côtés de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Nemausa. Elle conclura pour une durée d'un an renouvelable, une convention innovante en Occitanie autour de trois grands axes de travail : soutenir et accompagner les maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP), améliorer la santé mentale des populations, anticiper les besoins de soins des populations.

La dernière crise sanitaire a mis en évidence la nécessité pour les collectivités locales de travailler en synergie avec les acteurs de la santé, qu'ils soient du sanitaire, du social, du médico-social ou de la médecine de ville.

Avec plus de 1 500 professionnels, la médecine de ville (soins de premier recours) constitue un acteur important dans l'organisation du système de santé.

La création de la CPTS Nemausa en 2022, grâce au soutien de la Ville de Nîmes permet à celle-ci d'avoir un interlocuteur unique lui permettant de mettre en œuvre les axes de travail développés dans le cadre du contrat local de santé (CLS), faisant l'objet d'une contractualisation avec l'ARS Occitanie.

Parmi les actions développées et renforcées par la convention :

- Le développement de l'attractivité du territoire en matière de santé : soutien et accompagnement des structures d'exercice coordonné telles que les maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) ; grâce à une coopération efficiente, 14 MSP sont à ce jour labellisées et 12 en exercice. Elles étaient 4 en début de mandat. L'objectif étant d'attirer de nouveaux médecins à terme.
- La prévention de la dépendance : le programme de prévention de la dépendance ICOPE, développé par l'OMS, est déployé sur la ville et s'appuie sur un partenariat fort avec la CPTS et le CCAS. Ce programme a pour objectif de retarder la dépendance en repérant précocement les facteurs de fragilité chez les personnes à partir de 60 ans, autonomes et vivants à domicile, notamment les plus vulnérables. A ce jour, 700 seniors sont inclus dans le programme ICOPE. 146 professionnels ont été formés au dépistage de ces facteurs ainsi que 21 agents du CCAS de la ville de Nîmes.
- La prévention de l'obésité chez les jeunes enfants par la mise en œuvre de 120 modules de prévention auprès des établissements scolaires en articulation avec le programme « Retrouve ton cap » de l'Assurance maladie développé au sein des MSP.
- La prévention du cancer, dans le cadre du réseau multi-partenarial porté par la Ville de Nîmes.

La convention formalise trois grands axes de travail avec pour finalité :

- Poursuivre le soutien à l'implantation de MSP ou centres de santé polyvalents.
- Faciliter l'installation de nouveaux médecins.

- Améliorer la santé mentale des populations et anticiper les besoins de soins de santé et de protection des populations, grâce à la mise en œuvre d'un conseil local de santé mentale (CLSM).
- L'amélioration du parcours de soin des populations vieillissantes porteuses notamment d'une affection de longue durée (ALD).
- L'anticipation de crises sanitaires à venir.

« Bien que la commune ne dispose pas de la compétence santé, la Ville de Nîmes fait preuve d'innovation et d'une volonté affirmée de soutenir une politique de santé ambitieuse en étroite coopération avec les acteurs du territoire. Le dynamisme de la CPTS Nemausa, présidée par le Docteur Sandrine Calonne, est une chance pour la population et cette convention demeure une opportunité de renforcer nos liens, de mutualiser nos moyens et compétences au service de la santé des Nîmois. La signature de cette convention est une opportunité de saluer l'engagement et l'importance de la médecine de ville dans notre système de santé », explique Dolorès Orlay-Moureau, Adjointe déléguée à la Santé, à l'Hygiène et à la Prévention des risques sanitaires.

Sous la forme d'une association loi 1901, une CPTS regroupe les acteurs de santé d'un même territoire qui souhaitent s'organiser, à leur initiative, pour répondre à des problématiques communes en matière de santé qu'ils ont identifiés.

Contact Presse :

Amélie Bozio

Chargée des relations presse

Ville de Nîmes

04 66 76 51 02 / 06 25 44 49 32